

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes Communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF.

Présents : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe - BOIREAU Christophe - SAINT-JEAN Stéphanie - BRECHAULT Christian – HERVE Véronique - ABGRALL Mélanie (*pouvoir de J. OUVRARD*) - CUREAU Sabrina (*pouvoir de S. MOURIN*) - MASSON Nicolas - DINAND Christophe - GUILLAUT Pascal - YVON Danielle - BOUSSELIN Antoine.

Excusés : MM. MOURIN Stéphanie (*pouvoir à S. CUREAU*) - LEBEAUPIN Christophe - OUVRARD Julie (*pouvoir à M. ABGRALL*).

Absent : /

Secrétaire de séance : MM. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité.

- Présence du conseil municipal des jeunes durant la première demi-heure.

❶ **MENUISERIES MAIRIE**

Suite à la visite de Mme Coutant -Vallée, Architecte des Bâtiments de France, les menuiseries de la Mairie ne pourront pas être changées par des menuiseries en aluminium mais seulement en bois. Des demandes de devis vont être effectuées ainsi que des demandes de subventions (DETR – DSIL) qui devront être déposées avant le 27 janvier 2023. La mairie va transmettre un avant-projet sommaire pour validation à l'ABF et dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

❷ **AVENANT APPLICATION DROIT DES SOLS**

Depuis le 1er janvier 2018, par convention de prestation de service, la Commune de BLOU est rattachée au service d'instruction des autorisations d'urbanisme de Longué-Jumelles. Au 1er janvier 2022, le coût par habitant était passé à 0,95 € / habitant en raison de l'investissement dans le logiciel OXALYS pour la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme. A compter du 1er janvier 2023, le coût par habitant passera à 0,89 € / habitant. Cette modification oblige de passer un avenant n°1 à la convention de prestations de services. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la Convention à la majorité des membres présents.

❸ **ECLAIRAGE ROUTE DES CHANDONNIERES**

La Commune va étudier la possibilité d'installer un éclairage solaire à l'abri bus à l'entrée de la Route des Chandonnières.

❹ **TRAVAUX VOIRIE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise ATP a adressé un courrier à la Mairie pour expliquer la raison du report des travaux dans le Bourg en février 2023. La société prendra à sa charge les hausses de tarifs pour ces travaux.

❺ **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

M. le Maire informe le Conseil que suite à la réception du courrier de M. le Préfet, la commune doit élaborer un plan communal de sauvegarde concernant les risques naturels (forêt, cavité, accident autoroute...) dans un délai de 2 ans. La commune décide créer une commission : J.P. Rétif, C.Boireau, C. Bréchault, V. Hervé, P. Guillaut, A. Boussein

❻ **RAPPORT ACTIVITES 2021 SERVICE DECHETS MENAGERS**

Le rapport d'activités 2021 du service des déchets de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers, exercice 2021.

🕒 **QUESTIONS DIVERSES**

- Vœux et repas des aînés : V. Hervé et S. Cureau se chargent de l'organisation des vœux du 6 janvier et du repas des aînés du 4 février 2023.
- Sépulture : M. le Maire informe le Conseil que, lorsque cela est nécessaire, les employés communaux se chargent de la circulation dans le Bourg lors des sépultures. C'est un service rendu aux habitants.
- Centre aéré de Neuillé : une réunion va avoir lieu prochainement entre les communes de Vivy, Neuillé et Blou concernant le financement du centre aéré de Neuillé fréquenté par les enfants de Blou.
- Taille des haies : des courriers vont être adressés aux administrés qui taillent leurs haies et qui laissent les déchets sur le domaine public et notamment Chemin du Boulevard.
- Fonds de concours : la commune va bénéficier d'un fonds de concours de l'Agglo pour les agrès de fitness. Une convention va être établie entre la commune et la CASVL.
- Travaux bâtiments publics : des devis d'électricité et de plomberie ont été établis pour les différents travaux dans les bâtiments communaux pour la rénovation énergétique et dans le but de faire des économies d'énergie. Les devis vont être examinés avant décision.
- Marché ambulant : une nouvelle commerçante va s'installer le vendredi après-midi à partir de 15h00. Elle proposera de l'épicerie, des légumes et diverses autres marchandises afin de satisfaire les habitants de la commune. La boucherie charcuterie traiteur reste en place le vendredi matin tout comme la coiffeuse toute la journée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.